



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT.

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

P3 Procurement Directorate/Direction des
approvisionnement en P3

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Gatineau QC

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Title - Sujet Demande de Qualification - PASE	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP635-173247/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 20173247	Date 2017-09-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$NB-011-73350	
File No. - N° de dossier nb011.EP635-173247	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-11-01	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Malik, Manu	Buyer Id - Id de l'acheteur nb011
Telephone No. - N° de téléphone () - ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification 3 vise à modifier les articles indiqués ci-dessous.

1) Remplacer l'article 3.4.2. par :

Chaque Réponse :

- a. doit être reçue à l'Adresse de livraison avant la Date limite de présentation des Réponses;
- b. devrait comprendre tous les formulaires et attestations obligatoires indiqués dans l'annexe B (B-1 à B-5).

2) Remplacer le deuxième paragraphe de l'article 3.5.1 par ce qui suit :

Si l'un des formulaires requis ci-dessus (B-1 à B-5) est manquant ou soumis à l'Autorité sans avoir été dûment rempli, l'Autorité demandera au Répondant de remplir, puis de soumettre de nouveau les documents dans des délais précisés par elle. Si le Répondant néglige de remplir, puis de soumettre l'un des formulaires susmentionnés dans les délais précisés, sa Réponse sera considérée comme étant non conforme.

3) Remplacer l'article 4.1.3. par :

Si les renseignements fournis par le Répondant ne peuvent pas être vérifiés ou validés à sa satisfaction, l'Autorité ne les évaluera pas.

4) Remplacer l'article 4.2.1. par :

L'Autorité constituera un comité d'évaluation. Le Comité d'évaluation évaluera les Réponses conformément à la demande de qualification (DDQ) avec l'aide d'autres personnes qu'il pourrait juger nécessaires, y compris des conseillers techniques, financiers, juridiques ou autres. L'aide de la part de conseillers techniques, financiers, juridiques ou autres sera offerte en réponse à une demande du Comité d'évaluation.

5) Remplacer l'article 4.2.2. par :

Le Comité d'évaluation vérifiera d'abord si le Répondant a présenté tous les documents requis dans le cadre de la Réponse, conformément aux articles 3.5.1 et 4.1.2. Il évaluera ensuite si le Répondant est un Répondant qualifié aux termes de l'article 4.3. Après que l'évaluation sous l'article 4.3 est terminée, le Comité d'évaluation classera les Répondants qualifiés en fonction des notes données à leurs Réponses et passera ensuite à la prochaine étape du processus de la DDQ indiquée à l'article 4.4.

6) Remplacer l'article 4.4.4. par :

Si l'un ou l'autre de ces trois (3) Répondants qualifiés ayant obtenu les notes les plus élevées ne signe pas ou refuse de signer une Convention de soumission dans le délai prévu, l'Autorité retirera l'invitation et l'offrira au Répondant qualifié ayant obtenu les

notes les plus élevées suivant afin que celui-ci signe la Convention de soumission et participe à la DDP en tant que Proposant en vertu de la Convention de soumission.

7) À l'ANNEXE C – CRITÈRES D'ÉVALUATION NOTÉS ET EXIGENCES RELATIVES AU CONTENU DES RÉPONSES, ajouter la phrase « Il n'est pas nécessaire que les projets soumis à titre de projets de références soient achevés. » à chacun des alinéas suivants :

A-2 Expérience de la collaboration, Exigences relatives au contenu de la Réponse;

B-1 Expérience, Exigences relatives au contenu de la Réponse;

C-1 Expérience, Exigences relatives au contenu de la Réponse;

D-1. Expérience, Exigences relatives au contenu de la Réponse;

E-3 Expérience en financement, Exigences relatives au contenu de la Réponse.

8) À l'ANNEXE C – CRITÈRES D'ÉVALUATION NOTÉS ET EXIGENCES RELATIVES AU CONTENU DES RÉPONSES, B-1.1 Comparabilité, article 1, remplacer « climat » par « climat (conditions météorologiques) ».

9) À l'ANNEXE C – CRITÈRES D'ÉVALUATION NOTÉS ET EXIGENCES RELATIVES AU CONTENU DES RÉPONSES E-5 Capacité à obtenir des garanties (obligations ou lettres de crédit) et de l'assurance, paragraphe 1, remplacer « Si disponibles, les Membres principaux responsables de la construction et les Membres principaux responsables de l'exploitation et l'entretien peuvent soumettre : » par « Si disponibles, les Membres principaux responsables de la construction et les Membres principaux responsables de l'exploitation et l'entretien devraient soumettre : ».

10) À l'ANNEXE D – ÉCHELLES APPLICABLES AUX CRITÈRES D'ÉVALUATION NOTÉS, échelle D-1 Comparabilité du projet présenté, remplacer la description de la note Exceptionnel (5) par :

Le projet de référence présenté dépasse la définition de comparabilité au Projet, comme l'exigent les critères. Il ne comporte aucun Point faible ou les Points faibles sont largement contrebalancés par les Points forts.

11) À l'ANNEXE E – INSTRUCTIONS GÉNÉRALES RELATIVES À LA DDQ, Article 10.1, remplacer « Sans restreindre l'une ou l'autre des autres dispositions de la DDQ, le Canada peut, à son entière discrétion, disqualifier une Réponse dans les cas suivants : » par « Sans restreindre l'une ou l'autre des autres dispositions de la DDQ, le Canada disqualifiera une Réponse dans les cas suivants : »

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.